

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT**Date de convocation** : 30 janvier 2026

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kevin, Mme BUREAU Angélique, Mme PERES Marie -Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie IDIER pouvoir à Mme Adeline GILBERT

Membres → en exercice : 09 Présents : 08 Votants : 09 Pouvoirs : 1

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 9 voix.

N° DCM_2026_07	Attribution des subventions 2026 – COMMUNE
----------------	--

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Madame le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2026, selon le détail ci-dessous :

Associations ou autres	2025	2026	Vote
ADMR de Barbezieux	50 €	50 €	9 pour
Amicale donneurs de sang de Barbezieux	50 €	50 €	9 pour
Asso. des parents d'élèves RPI	300 €	300 €	9 pour
Coopérative scolaire voyage Saint-Lary 7 élèves x 50	750 €	350 €	6 pour, 3 personnes ne participent pas au vote
Club l'Age d'or	200 €	200 €	9 pour
Comice Agricole	80 €	300 € max en fonction du nombre d'habitants	9 pour
Comité de fêtes de Saint-Bonnet	700 €	700 €	8 pour 1 personne ne participe pas
Union des anciens combattants	100 €	100 €	9 pour
Banque alimentaire 50 €	50 €	50 €	9 pour
Ligue contre le cancer	50 €	50 €	9 pour
Mémoire fruitière de la Charente	100 €	100 €	9 pour
Société de chasse de Saint-Bonnet	300 €	400 €	7 pour et 2 contre
GDEON	139	140 €	9 pour
Resto du cœur	50 €	50 €	9 pour
MFR Triac Lautrait l'élève		50 €	9 pour
MOSC		50 €	9 pour
Refuge de l'Angoumois : 500 €		300 €	9 pour

AR Prefecture

016-211603030-20260205-DCM_2026077
Reçu le 23/02/2026

TOTAL

2 919 €

3 240 €

Mme Adeline GILBERT, BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique ne participent pas au vote pour le montant attribué à l'APE et au voyage scolaire

M. BARREAU Kévin ne participe pas au vote pour le montant attribué au comité des fêtes.

Mme BUREAU Angélique et M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE ont voté contre la somme allouée à la Société de Chasse.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 065 du budget principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Sandrine POURTAU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr